

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 Juin 2021  
**CO 244 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHENOZ Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CAËDOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

**Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Les CRTE, signés pour six ans traduisent l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail et de collaboration entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...).

Les CRTE répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale qui sont **la colonne vertébrale de ce contrat**.

Le CRTE traduit l'ambition d'un projet de territoire qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés (habitants, entreprises, associations). Ce projet de territoire constitue le socle du CRTE, qui sera resserré autour de la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Multi acteurs et opérationnel, le CRTE répond aux spécificités de chaque territoire. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – Etat, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 Juin 2021  
CO 244 DE (SUITE)

Page 2/3

**Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

**Les ambitions de la transition écologique affichés par l'Etat à travers la signature du CRTE**

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, **les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités**. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte, de même que le développement économique et l'attractivité, l'accès aux services publics et aux soins, le logement, le patrimoine, l'eau et l'assainissement.

**Un contrat intégrateur et évolutif**

Le CRTE a vocation à regrouper les actuels et futurs dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

A ce titre, ceux qui sont déjà concernés sur notre territoire sont les programmes ORT / PVD (Opération de Revitalisation des Territoires / Petites Villes de Demain, l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) de Salins les Bains, le PAT (Projet Alimentaire Territorial), le CLS (Contrat Local de Santé), les Contrats Enfance, les Espaces France Service, les Conseillers Numériques....

Le CRTE se substitue au contrat de ruralité arrivé à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Pour l'Etat, l'ambition est de simplifier les démarches contractuelles existantes en favorisant la convergence des dispositifs de contractualisation et en simplifiant l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle. Dans ce cadre, le CRTE bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale (et le CPER – Contrat de Plan Etat / Région – la déclinaison au niveau régional)

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 Juin 2021  
CO 244 DE (SUITE)

Page 3/3

**Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

**Il est proposé les étapes suivantes :**

**1- établir et signer un protocole CRTE en juin 2021.**

Il permet à l'Etat d'avoir une première visibilité de l'état d'avancement et des projets pressentis qui pourraient figurer dans le CRTE.

Les axes d'intervention du contrat s'enrichissent continuellement (nouvelles priorités, intégration d'autres contrats, nouvelles actions). Tous les dispositifs et projets existants ne seront pas nécessairement intégrés au CRTE dès sa signature.

Un protocole recense un certain nombre d'actions engagées, en voie de l'être ou encore en projet a été établi par la CCAPS sur la base des remontées des communes.

A ce stade, l'inscription des actions ne garantit pas des subventions de l'Etat ni l'inscription de ces actions dans le CRTE mais permet d'indiquer à l'Etat des tendances et rendre visibles les actions identifiées à ce stade qui semblent cohérentes avec les objectifs de l'Etat.

**2- Signature du CRTE avec l'Etat avant décembre 2021**

Le document contractuel devra comporter :

- Un projet de territoire : un diagnostic, une ambition, des orientations stratégiques, un plan d'actions territorialisé resserré autour des objets du contrat.
- Un protocole financier annuel : contributions de l'État et des différents partenaires locaux à la mise en œuvre de ces actions.

Les contrats ont vocation à des clauses de revoyure (une en fin d'année 2022 et une à mi-parcours en 2023/2024)

A ce stade, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a fait part de sa volonté d'être signataire du protocole et du CRTE.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
Par 79 voix pour et 1 abstention,

1/ VALIDE le protocole de CRTE joint en annexe, incluant les potentielles modifications ultérieures demandées par l'Etat et la mise à jour des actions des communes (seulement celles qui sont pertinentes dans le CRTE seront indiquées).

2/ AUTORISE le Président de la CCAPS à signer le protocole avec l'Etat prévue d'ici le 30 juin 2021.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210608-CO244DEBIS\_2021-DE

## PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION

### DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT,

ET

**La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura**

#### PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux, la relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE**

**1.1 Actions prêtes à démarrer en 2021, avec un plan de financement stabilisé**

D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont fait l'objet de financements, notamment dans le cadre de France relance, à savoir :

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Intervention de l'Etat	Intervention de la Région
<b>Environnement</b>			
Construction d'une chaufferie centrale bois avec réseau de chaleur	Ville de Poligny	ADEME, DSIL	
Station d'épuration Poligny	Ville de Poligny	DETR	
Isolation mairie et salle des fêtes	Mesnay	DSIL	
Travaux sur réseau d'eau potable	Ivrey	DETR	
<b>Numérique</b>			
Conseillers numériques (1 à l'Espace France Services d'Arbois et 1 à la Médiathèque Poligny)	CCAPS	France Relance	
Le raccordement des dernières communes au très haut débit (il y a déjà eu une phase de travaux couvrant un premier lot de communes entre 2017 et 2021)	Conseil Départemental du Jura	France Très Haut débit	
<b>Mobilité</b>			
Création d'une voie douce	Aumont	DETR	Plan de relance
<b>Services à la population</b>			
Espaces Frances Services	CCAPS	FNADT	
Reconstruction d'un ALSH et d'une école à Poligny	CCAPS et Ville de Poligny	DETR	Via le Contrat CAP Territoire
Aménagement et reconfiguration des équipements petite enfance : Aménagement des 3 crèches existantes, relocalisation du RAM de Salins	CCAPS	Etat via la CAF	
Travaux périscolaires et accessibilité	CCAPS / St Lothain	DETR	
Création d'une médiathèque à Poligny	CCAPS	DRAC	Via le Contrat CAP Territoire

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Intervention de l'Etat	Région
Amélioration des équipements sportifs - Stade de foot de Poligny (changement du gazon synthétique et éclairage) - Stade de foot d'Arbois (synthétique)	Ville de Poligny Ville d'Arbois	DETR sur éclairage DETR	
<b>Economie / Tourisme / Alimentation / Agriculture</b>			
Démolition de la friche urbaine de Juramonts	CCAPS	DETR	
Grande Saline de Salins les Bains (Puits à Grey)	Ville de Salins-les-Bains	DRAC	
Projet Alimentaire Territorial	CCAPS	DRAAF	
Ingénierie du Projet Alimentaire Territorial	CCAPS	DRAAF	
<b>Habitat / Espaces publics</b>			
OPAH-RU	Ville de Salins les-Bains	ANAH	
Restructuration de l'îlot Princey	Ville de Salins les Bains	DETR et plan de relance (fonds friche)	
Révision des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	CCAPS	DRAC	
Requalification urbaine de Poligny (rue Charles de Gaulle)	Ville de Poligny	DETR	
Rénovation de la mairie et d'un logement communal	Le Chateley	DETR	
Extension et rénovation de la salle des fêtes	Brainans	DETR	
Réfection du bâtiment de la mairie	Clucy	DETR	

**1.2 Actions avec un démarrage prévu en 2021 mais dont le plan de financement n'est pas stabilisé lors de la signature du protocole, ou pour lequel l'État n'est pas encore identifié à ce stade.**

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Intervention de l'Etat
<b>Revitalisation / Habitat / Espaces publics</b>		
Etudes habitat et revitalisation	CCAPS	ANAH (et attente réponse DETR)
Démolition de l'ancienne gendarmerie d'Arbois pour en faire un réaménagement (parking / parc..)	Ville d'Arbois	
Réaménagement de l'esplanade de l'Eglise St Just	Ville d'Arbois	
Requalification de la promenade Croichet à Poligny	Ville de Poligny	
Aire de jeux + aménagement piéton / voie douce	Plasne, Bersaillin	
<b>Habitat / Bâtiment</b>		
Création / réhabilitation de logements	Aresches, Aumont, Chilly-sur-Salins, Picarreau, Saizenay, Molain	
Isolation de logements	Chamole, Molain, Pupillin, St Cyr Montmalin	
Isolation de bâtiments	Aumont (mairie) Chamole (salle des fêtes), Dournon (mairie), Mesnay (école Montessori),	

Nom du projet	Maître d'ouvrage	
<b>Mobilité</b>		
Requalification de l'esplanade de la gare de Poligny	Ville de Poligny	
Réhabilitation d'une voie douce	Biefmorin	
Mise en sécurité des espaces routiers	Mathenay, Neuvilley	
Continuité cyclable Marnoz / Aiglepierre	Consell Départemental du Jura	
<b>Agriculture / alimentation</b>		
Création d'un Rucher Ecole + mise en place de plantations mellifères sur des espaces agricoles non exploités	Chamole	
<b>Services à la population</b>		
Amélioration des équipements sportifs → préservation des ressources : - Travaux de mise en commun du réseau de chaleur actuel de la piscine d'Arbois avec le gymnase → requalification des équipements pour améliorer l'utilisation par les usagers (offre de services) : - Requalification des vestiaires du club de rugby Arbois - Requalification du gymnase du COSEC à Poligny	CCAPS  Ville d'Arbois  CCAPS	DETR ?  En attente DETR et FNDJS  DETR ?
Rénovation du moulin de Brainans (Scène de Musiques Actuelles)	CCAPS	DRAC
Création d'un nouvel EHPAD à Bracon	ADIM Lyon (projet privé)	Non
Création d'un nouvel EHPAD à Poligny	Bailleur social AXENTIA (projet privé)	Non
Réfection du foyer des jeunes à Poligny	Ville de Poligny	En attente DETR
Création d'une zone verte multisports à Arbois	Ville d'Arbois	DETR ? FNDJS ? Fonds friche ?
<b>Tourisme / Patrimoine</b>		
Grands sites naturels présentant une dimension touristique : - Site de la Reculée des Planches (parking, piste cyclable entre Arbois et Les Planches, chemin pédestres, aménagement site, cartonnerie Mesnay...), - Site du Mont Poupet, - Sentier karstique de Besain	CCAPS  CCAPS CCAPS	DETR – FNADT Massif ?  DETR ? DETR ?
<b>Economie</b>		
Aménagement et extension des zones d'activité économiques : - Aménagement de la seconde partie de la ZA de l'Ethole à Arbois - Travaux d'aménagement de la zone de Velours 4 (début 2022) à Poligny, - Parc de Bersaillin	CCAPS  CCAPS CCAPS	DETR ?  DETR ? DETR ?
Création de l'office de commerce et recrutement d'un manager de commerce	CCAPS	Non
Projet d'économie circulaire	EURL Bailly à Arbois – projet privé	ADEME ?
Tiers Lieu à Poligny (La Serre Digitale)	Entreprise Plus logique communication – projet privé	Non
<b>Environnement</b>		
Recours à un conseiller en énergie partagée (SIDECE)	CCAPS	Non
Permanences Espaces Info Energie	CCAPS	Non
Etude sur le développement de l'éolien sur le premier plateau	CCAPS	Non



Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210608-CO244DEBIS\_2021-DE

Nom du projet	Maître d'ouvrage
Travaux de restauration morphologique du lit mineur au Moulin de Villerserine (1 km de cours d'eau)	Syndicat Doubs Loue
Ferme solaire de Picarreau	La Ferme Solaire
Changement de l'Eclairage public	Aresches, Aumont
Implantation d'une microstation pour plusieurs bâtiments communaux	Chilly sur Salins
Travaux sur réseau d'eau potable	Besain (+ château d'eau), Grozon, Les Arsures, Les Planches, Mesnay, Molain, Montigny les Arsures, Saint Lothain, Vaux sur Poligny
Travaux sur réseau d'assainissement et système	Les Arsures, Les Planches, Molain, Oussières, Plasne (station d'épuration), Villette les Arbois
Agrandissement du château d'eau	Fay en Montagne

### 1.3 Actions non mures

Nom du projet	Maître d'ouvrage
<b>Environnement</b>	
Diverses actions inscrites au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) finalisé d'ici fin 2021	CCAPS (voire communes, entreprises, associations, particuliers)
Travaux de restauration morphologique de lit mineur : - 2022+2023 : Glantine (à la sortie de Poligny à la confluence avec l'Orain); - 2023 / 2024 : La Chapelle sur Furieuse	SM Doubs Loue SM Haut Doubs Haute Loue
Travaux de restauration de ruisseau en tête de bassin de la Loue sur le territoire intercommunal (Clairvant, la Larine 2023+2024 ?)	SM Doubs Loue
Prévention des inondations et continuité écologique : intervention sur le barrage de l'ancien moulin à Villette les Arbois	SM Haut Doubs Haute Loue
Continuité écologique du Moulin de St Lothain - 2023 / 2024 – étude AMO a lancé en 2022.	Syndicat de la Seille et / ou CCAPS ?
Contrat Natura 2000 sur une marre à La Châtelaine 2022 voire 2021	Syndicat Haut Doubs Haute Loue
Création d'une retenue collinéenne afin de tamponner les pluies (pb d'inondations) Tourmont	SM, CCAPS ou commune
Travaux de ruissèlement des eaux pluviales	Grozon
Programmes d'investissement des conduites d'eau potable : (dépend de la prise de compétence : besoin d'y travailler 2024)	communes (Mesnay, Chausseans, St Thiebaud)
Programmes d'investissement assainissement collectif	communes (Arbois, Bracon, Chamole, Mathenay, Plasne, St Thiebaud, Salins)
Construction d'une nouvelle déchèterie à Salins les Bains (2022 ?)	SICTOM Région Champagne
Construction d'une chaufferie bois	Ville d'Arbois, Commune d'Aumont
Changement de l'Eclairage public	St Thiebaud, Chausseans, Vaux sur Poligny
Achat, restauration, aménagement d'une marre et création d'un verger conservatoire et d'un circuit découverte	Abergement le Grand
Restauration de l'arborétum	Grozon
<b>Economie / Tourisme</b>	
Création d'un giratoire à Arbois (acquisition des terrains par la CCAPS en 2021, début des travaux en 2023)	Conseil Départemental du Jura
Grande Saline de Salins les Bains (diverses actions)	Ville de Salins (soutenu par la DRAC et le CPER ?)
Extension des Thermes	Porteur de projet privé ?

<b>Nom du projet</b>	
Création d'un laboratoire de cosmétique à Salins les Bains	Porteur de projet privé
Création d'un hôtel 4 étoiles à Salins les Bains	Porteur de projet privé
Centre de logistique industriel à Bersaillin	Groupe WLife (Porteur de projet privé)
Requalification de Château Pécauld pour en faire un site dédié à l'œnotourisme	CIVJ et / ou collectivités ?
Rénovation de la Maison Pasteur	Académie des Sciences et EPCC Pasteur ?
Réhabilitation un local pour accueillir un dépôt de pain et possibilité de création d'un tiers lieu	Chamole
Réhabilitation d'un petit bâtiment communal en vue d'accueillir un artisan ou autre	Abergement le Petit Bracon
Aménagement des Belvédères	CCAPS
<b>Services à la population</b>	
Maison de santé d'Arbois	SCI de professionnels de santé
Maison de Santé de Salins les Bains	Professionnels de santé
Reconversion du pavillon Jacquet en bâtiment destiné aux services à la population à Salins les Bains	Ville de Salins les Bains
Actions inscrites au Contrat Local de Santé	CCAPS
Construction d'une résidence pour personnes âgées à Villette les Arbois	?
City Stade et bâtiment communal	St Lothain
<b>Réaménagement / revitalisation de bourgs</b>	
Requalification urbaine	Abergement le Grand, Abergement le Petit, Biefmorin, Ivory, Plasne, Poligny, St Cyr Montmalin, Saizenay, St Lothain,
<b>Habitat / Bâtiment</b>	
Création / Réhabilitation de logements	La Chapelle sur Furieuse, Colonne, Monay, Picarreau, Pupillin, St Thiebaud
Projet de chaufferie bois sur locatif communal	Colonne
Isolation de logements	Plasne, Miery
Isolation de bâtiments	Bersaillin, Miery, Monay (huisseries et volets)
<b>Mobilité</b>	
Pédibus	Arbois
Création de voie douce	Grozon, Pupillin
Parking de covoiturage ou borne électrique	Bersaillin, Chamole, Picarreau
Sécurisation des espaces routiers	Brainans, Grozon

La signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

## ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Opération de Revitalisation des territoires / Petites Villes de Demain engagé sur les communes de Arbois, Poligny et Salins les Bains pour une durée de 5 ans à partir du 31/03/2021.
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la commune de Salins les Bains, qui se termine en juin 2022, signée avec l'ANAH, le Conseil Départemental du Jura et la Caisse des Dépôts et consignations.
- La convention Espaces France Services, signée avec l'Etat.
- Le Contrat enfance signé avec la CAF et qui coure jusqu'à décembre 2023.
- Le Contrat CAP territoire, signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté, sur la thématique de l'accueil et l'attractivité et se terminant en décembre 2021.
- Le Programme européen LEADER, signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de Service et de Paiement qui se termine le 31/12/2025 (mais engagement des dernières opérations avant le 31/12/2022). Il couvre les champs de l'économie, l'emploi, l'agriculture, l'alimentation de proximité, les services à la population, la transition énergétique et l'attractivité.
- Le Contrat Natura 2000, volet animation, signé annuellement avec l'Etat (DDT).

A ces contrats s'ajoute un certain nombre de schémas / plans et projets stratégiques thématiques :

- Le cadre stratégique des services à la population, validé par la CCAPS en 2017 qui fixe les axes de travail en matière de services à la population.
- Le Projet d'Approvisionnement Territorial Bois validé par la CCAPS
- Le plan d'action d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) défini en 2018.
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé PAT en émergence par l'État (DRAAF) le 31 mars 2021.
  - Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont les grandes orientations et un projet de plan d'actions sont établis mais l'ensemble reste à retravailler avec les acteurs locaux dans le cadre de la réactualisation du projet de territoire. A noter que dans ce cadre, la CCAPS a signé une convention d'accompagnement avec le SIDECE pour faciliter la transition énergétique. Elle a également été retenue à Citer'GIE Start (ADEME)
- Le Schéma de Développement Touristique (SDT) qui devrait faire l'objet d'une contractualisation spécifique avec la Région Bourgogne Franche-Comté à l'automne 2021 dans le cadre des Contrats de Station Touristique.
- Le Contrat Local de Santé (CLS), commun avec la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, qui devrait être signé par l'Agence Régionale de Santé et la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont la finalisation est prévue d'ici fin 2021.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dont la finalisation est prévue fin 2021 / début 2022, avec une mise en application à compter du second semestre 2022.
- Le Projet éducatif territorial de territoire de la CCAPS dont l'élaboration est prévue au cours du second semestre 2021 pour être finalisée d'ici la fin de l'année 2021.

### **ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE**

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur La Construction participative du projet de territoire / consultation du public et la priorisation des actions

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, s'est proposé pour l'appui en ingénierie notamment via un appui du CEREMA au bénéfice de l'intercommunalité.

#### ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

#### ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

L'intervention de la Région s'inscrit :

- dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) qui mobilise 435 M€ pour 102 mesures phares, plan complémentaire au Plan de relance de l'Etat et aux actions mises en œuvre au plan européen (React-Eu),
- et dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027 dont le volet territorial prévoit un engagement commun de 225M€ dont 120M€ pour la région.

Dans ce protocole de préfiguration, la Région s'engage, dès aujourd'hui, auprès des territoires qui souhaitent s'inscrire dans un CRTE avec l'Etat :

- à identifier les opérations soutenues via son plan d'accélération (PAIR) ou pas, étant conformes aux objectifs de la relance, notamment économique, et s'inscrivant dans les défis des transitions écologiques et énergétiques (liste en annexe)

La transition écologique et énergétique est au cœur de l'action régionale ; ces enjeux de transition sont encore plus prégnants depuis le début de la crise sanitaire et c'est donc à travers l'ensemble de ses domaines de compétences que la Région se mobilise pour contribuer à accélérer les mesures protectrices de l'environnement et des ressources, les démarches visant à économiser notre énergie, à développer les énergies vertes et à relocaliser une part de notre économie.

Le soutien régional restera, pour les opérations sans subventions encore allouées, sous réserve

- de l'instruction technique et de la conformité aux règlements régionaux et aux réglementations nationales ou européennes applicables,
- et du vote par la Commission Permanente ou l'Assemblée Plénière.

- à accompagner les territoires de projets (à l'échelle des territoires avec un contrat Cap Territoires ou un Contrat métropolitain) à l'actualisation ou la redéfinition d'un projet de territoire, par l'appui à la relecture de leurs orientations au regard du SRADET, par un appui ciblé à l'ingénierie (selon les modalités de son règlement d'intervention dédié sur le soutien à l'ingénierie territoriale), ou la mobilisation d'outils d'aide à la réflexion de type Ici 2050.

Conformément à la délibération de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a déterminé deux éléments essentiels qui pourraient constituer ses points d'appui de sa future intervention et qui devraient se retrouver dans les CRTE 22-27 :

- les projets de territoires déclinant des orientations stratégiques et opérationnelles et les priorités régionales issues du SRADET (transitions, centralités et coopérations)
- une échelle de contractualisation s'appuyant sur des territoires de projets correspondants notamment à ceux porteurs de démarches de SCOT.

Son engagement dans les futurs CRTE sera néanmoins défini par la nouvelle assemblée issue du scrutin de juin 2021 en fonction des orientations qu'elle retiendra.

#### **ARTICLE 6 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou de son représentant et du Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre. Cette instance peut être commune avec les autres partenaires avec qui la Communauté de communes contractualise pour mettre en œuvre son projet de territoire.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Le comité de pilotage se réunira a minima une fois par an pour suivre l'avancée de la mise en œuvre du projet de territoire et du CRTE, identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance, valider les fiches-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés seront connus.

#### **ARTICLE 7 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU**

Dans la phase de préparation du CRTE, la CCAPS s'engage à associer à ses travaux les représentants du conseil de développement du territoire et les acteurs locaux (habitants, représentants associatifs, représentants locaux des organisations consulaires...)

En effet, les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire dans l'élaboration du projet de territoire et du CRTE d'ici la fin d'année 2021. A l'issue de ces travaux, les modalités d'implication des acteurs locaux et autres partenaires dans le suivi de la mise en œuvre du projet de territoire et du CRTE seront définies et seront inscrites dans le CRTE.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

Reçu  
Préfecture

ID : 039-200071595-20210608-CO244DEBIS\_2021-DE

## ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance ou dans le cadre de la préparation du futur CRTE, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à ... , le...

Le préfet

David Philot

Le président

Dominique Bonhet

